



BREVET DE CROISIÈRE ÉLÉMENTAIRE (Chef de bord durant le jour - voile)

Objectif

Pouvoir naviguer en toute sécurité, à titre de chef de bord et d'équipier, sur un voilier de 6 à 10 mètres gréé en sloop, muni d'un moteur intérieur ou hors bord, dans des eaux familières, durant le jour, par vent et mer modérés.

Préalable

Aucun.

Connaissances Théoriques

Section I: Termes et définitions

Le candidat doit pouvoir:

1. Identifier et décrire ce qui suit:

Coque, quille	Proue, maître bau, poupe
Pont, cabine et descente	Cockpit, cockpit autovideur
Balcon avant, arrière	Chandelier, filière, lignes de vie
Défense	Amarres traversières, pointes, gardes
Barre franche, à roue	Gouvernail, safran
Fémelot, aiguillot	Grément courant, dormant
Mât, bôme	Barre de flèche
Haubans, galhaubans, bas-haubans	Étai, pataras
Capelage, ridoirs, cadène	Vit-de-mulet de bôme
Hale-bas de bôme, balancine	Bosse d'empointure, cunningham
Grand-voile, foc	Tourmentin, génois, spinnaker
Point de drisse, d'amure, d'écoute	Guindant ou envergure, bordure, chute
Écoutes et drisses	Lattes, coulisseau, gorge, penons
Prise de ris à rouleau, à bosse	Enrouleur de génois
Bosse de ris, œillet de ris	Bandes de ris, gargettes de ris
Manilles, mousqueton, filoirs	Taquet, winch, chaumard, davier;

2. Décrire ce qui suit, à l'aide de diagrammes au besoin:

Avant, Arrière, Par le travers, Devant et derrière;

3. Définir les termes suivants et les illustrer à l'aide de diagrammes:

Bâbord	En route
Tribord	Sans erre
Au vent	Vent debout
Sous le vent	Louvoyer
Virement de bord	Fausse panne
Empanner	Au vent arrière
Au près	Sur un bord
Bâbord amure	Faseyement
Tribord amure	Lofer
Dérive vent	Abattre
Remous	Sillage
Au largue (petit, travers, grand)	

Section II: Matériel et équipement

Le candidat doit pouvoir:

4. Donner de mémoire:

- a) La liste du matériel requis par Transports Canada à bord du bateau (*Guide de sécurité nautique*),
- b) Les règles d'entretien des VFI et des gilets de sauvetage,
- c) Les méthodes recommandées pour tester la flottabilité d'un VFI;



Date d'entrer en vigueur: 31 mars 2011

5. Donner les informations suivantes:
 - a) Exposer les raisons pour lesquelles il convient de ranger le matériel et l'équipement à des endroits spécifiques à bord d'un bateau de croisière,
 - b) Préciser la fréquence de l'entretien d'un bateau de plaisance et de son équipement afin d'en permettre le bon fonctionnement en tout temps,
 - c) Énumérer les articles de base (minimums) que devrait contenir une trousse d'urgence à l'épreuve de l'eau.

Section III: Sécurité

Le candidat doit pouvoir:

6. Expliquer:
 - a) L'utilité d'un harnais de sécurité et les dangers que représentent les mauvais points d'attache sur un bateau de croisière,
 - b) L'utilité des balcons et des filières;
7. Identifier et décrire les angles des feux de navigation requis:
 - a) Lorsque le bateau est à la voile, au moteur, ou à l'ancre,
 - b) Sur une embarcation non motorisée de moins de six mètres;
8. Expliquer ce qu'est l'hypothermie:
 - a) Les symptômes et signes et les endroits du corps par lesquels on perd le plus de chaleur,
 - b) Les mesures à prendre pour le prévenir,
 - c) Les soins requis pour des cas moyens et graves d'hypothermie,
 - d) Les mesures à prendre par une personne se trouvant dans de l'eau froide afin d'augmenter ses chances de survie;
9. Expliquer ce qu'est le choc hypothermique:
 - a) Les symptômes et signes,
 - b) Les mesures à prendre pour le prévenir,
 - c) Les soins requis pour des cas de choc hypothermique;
10. Expliquer ce qu'est l'empoisonnement au monoxyde de carbone:
 - a) Les symptômes et signes,
 - b) Les mesures à prendre pour le prévenir,
 - c) Les soins requis pour des cas d'empoisonnement au monoxyde de carbone;
11. Décrire les précautions à prendre pour éviter que le compas de route ne subisse des effets magnétiques indus;
12. Identifier les sources habituelles de feu et d'explosion à bord, indiquer de quelle façon on peut prévenir de tels accidents et expliquer les mesures à prendre lorsqu'ils se produisent;
13. Décrire les procédures à suivre pour effectuer un ravitaillement en carburant sans danger;
14. Identifier les deux pavillons utilisés par les plongeurs sous-marins;
15. Décrire et énumérer:
 - a) Les dangers encourus lorsqu'on recharge une batterie,
 - b) La façon sécuritaire de lancer une fusée de détresse,
 - c) Les signaux à utiliser pour indiquer la détresse,
 - d) Les mesures à prendre au cas d'un chavirage;
16. Expliquer les usages, les avantages et les limites d'un réflecteur radar;
17. Identifier les dangers que représentent les lignes électriques aériennes à haute tension;
18. Décrire:
 - a) Les raisons pour lesquelles un plan de route doit être établi et identifier à qui il doit être communiqué,
 - b) Les informations importantes que doit contenir un plan de route,
 - c) Les raisons pour lesquelles une liste de vérification doit être complétée avant le départ.

Section IV: Règles de route et règlements canadiens

Le candidat doit pouvoir:

19. Appliquer, à l'aide d'un schéma, les règles de routes 12 à 17 du *Règlement sur les abordages*;

20. Identifier et expliquer ce qu'est:

Une embarcation de plaisance

Un navire à propulsion mécanique

Un navire à voile

La charge brute maximale recommandée

Avis de conformité / Une plaque de capacité

La limite sécuritaire recommandée de la puissance motrice



Date d'entrer en vigueur: 31 mars 2011

21. Identifier:
- Quatre facteurs déterminant la vitesse sécuritaire d'une embarcation,
 - Les gestes à poser et les précautions à prendre en cas de visibilité réduite,
 - Les règles à respecter lorsqu'on navigue dans une voie de circulation commerciale;
22. Démontrer une bonne connaissance des réglementations qui s'appliquent aux plaisanciers, en particulier:
- Identifier les publications requises lorsqu'on navigue sur une embarcation de plaisance de 10 mètres de longueur dans des eaux qui ne sont pas familières,
 - Comment obtenir un permis et comment apposer le numéro de permis sur le bateau,
 - Identifier les lois et les règlements qu'un plaisancier doit connaître et les sujets traités dans chacun d'eux, incluant:
Loi sur la marine marchande du Canada(2001) Règlement sur les petits bâtiments
Code criminel du Canada *Loi sur les contraventions*
Règlement sur les abordages
Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance

Section V: Météo

Le candidat doit pouvoir:

23. Nommer trois sources d'information météo;
24. Interpréter les prévisions météo maritimes dans la région de navigation concernée, et décrire la façon d'utiliser cette information dans les situations suivantes:
- Déterminer s'il est sage de partir à la voile avec le bateau prévu,
 - Identifier les changements qui se produiront au cours des six prochaines heures et les effets qu'ils auront sur les activités prévues pendant la journée,
 - Identifier les vitesses de vent associées à:
Vents légers Vents modérés Vents forts
Avertissement de vent fort Avertissement de coup de vent Avertissement de vent de tempête
25. Décrire les dangers liés aux conditions météorologiques locales, préciser comment ils peuvent être identifiés, les délais dont on dispose en temps normal et les mesures à prendre pour en réduire ou en éviter les effets.

Section VI: Devoirs du chef de bord et de l'équipage

Le candidat doit pouvoir:

26. Énumérer les principales responsabilités du chef de bord et de l'équipage:
- Chef de bord:**
- Assure la sécurité de l'équipage et du bateau,
 - Donne les informations sur l'emplacement et l'usage de l'équipement de sauvetage et de sécurité avant le départ,
 - Détermine la répartition des tâches,
 - Explique comment se servir des équipements du bateau en route,
 - Rappelle les obligations en cas d'accident ou dans le cas d'un navire en détresse,
 - Agir avec respect envers les autres navigateurs et la propriété d'autrui;
- Équipage:**
- Obéir au chef de bord,
 - Assister le chef de bord.

Section VII: Connaissances des techniques marines

Le candidat doit pouvoir:

27. Décrire les réductions de voilure à effectuer à mesure que le vent augmente;
28. Identifier les dangers d'une navigation au vent d'une côte;
29. Comprendre l'utilisation d'une carte hydrographique canadienne de la région de navigation concernée comme suit:
- Décrire:**
- Une carte,
 - Les aides à la navigation;



Date d'entrer en vigueur: 31 mars 2011

Lire:

- a) La profondeur de l'eau,
 - b) L'échelle des distances,
 - c) Les bouées et leurs significations,
 - d) Les types de fonds (sable, roche, limon, glaise),
 - e) Les dangers à la surface et en profondeur : algues, câbles, rocher, hauts fonds, épaves, courants,
 - f) Les feux,
 - g) Les balises;
30. Savoir utiliser les *Tables des marées et courants* pour trouver:
- a) L'heure et la hauteur des marées aux ports de référence,
 - b) La direction et la vitesse du courant aux stations de référence;
31. Décrire:
- a) Les caractéristiques d'un bon mouillage,
 - b) Les caractéristiques de retenue des ancres les plus courantes,
 - c) La composition et l'utilisation d'une ligne de mouillage,
 - d) La touée appropriée quand on ancre pour manger, pour la nuit et par gros temps;
32. Décrire les mesures d'urgence à prendre quand survient l'un des problèmes suivants:
- a) Voie d'eau,
 - b) Bris de gouvernail,
 - c) Échouage,
 - d) Blocage de l'hélice,
 - e) Bris du gréement dormant,
 - f) Dérapage de l'ancre,
 - g) Échouement,
 - h) Bris de drisse,
 - i) Un incendie;
33. Décrire un usage reconnu pour chacun des noeuds suivants:
- a) Noeud en huit,
 - b) Noeud plat,
 - c) Noeud d'écoute double,
 - d) Noeud de chaise simple,
 - e) Noeud de cabestan,
 - f) Tour mort et deux demi-clés;
34. Expliquer comment utiliser une radio VHF pour recevoir des rapports météorologiques et pour émettre des appels d'urgence.

Habiletés Pratiques

(18 heures minimums) Le bateau utilisé doit être un quillard de 6 à 10 mètres gréé en sloop muni d'un moteur intérieur ou hors bord.

Section VIII: Préliminaires

Le candidat doit pouvoir:

1. Démontrer à terre la méthode correcte pour enfiler dans l'eau un vêtement de flottaison individuel;
2. Démontrer l'utilisation correcte d'une ligne d'attrape flottante;
3. Effectuer une vérification de l'équipement du navire selon la liste de vérification de l'ACY et montrer comment utiliser et entretenir ces équipements;
4. Sélectionner, endrailler, vérifier et ferler les voiles;
5. Lover un cordage et le ranger;
6. Ranger correctement les amarres et les défenses;
7. Frapper une ligne à un taquet;
8. Utiliser correctement un winch en insistant sur les points suivants:
 - a) Tension élevée sur les écoutes et les drisses,
 - b) Manière d'éviter et de dégager les chevauchements de tours,
 - c) Position des mains et des doigts,
 - d) Façon de placer et d'enlever les manivelles.

Section IX: Manoeuvres au moteur

Le candidat doit pouvoir:

9. Faire démarrer le moteur auxiliaire du bateau tout en respectant les mesures de sécurité habituelles;
10. Immobiliser le bateau, la proue étant à une demi-longueur de bateau d'une bouée, en utilisant la marche arrière. (Le but de cet exercice est d'évaluer la distance requise pour arrêter complètement le navire. Celui-ci doit continuer en ligne droite pendant l'exercice);
11. Manoeuvrer et immobiliser un navire au moteur à une position située le long d'un ponton, du côté bâbord et du côté tribord, à une distance de deux pieds au plus, sans l'aide d'aussières et sans que la poupe ne dépasse une certaine marque durant la manoeuvre;



Date d'entrer en vigueur: 31 mars 2011

12. Appliquer les règles 5 à 18 du *Règlement sur les abordages* pour un bateau à moteur;
13. Ancrer un navire à moteur dans plus de trois mètres de profondeur de façon à ne pas déraper quand le moteur est engagé en marche arrière, à demi-régime;
14. Lever l'ancre et se mettre en route au moteur.

Section X: Manoeuvres à la voile

Le candidat doit pouvoir:

15. Hisser les voiles à moteur ou en étant à l'ancre ou au mouillage (face au vent, la grand-voile en premier), en étarquant correctement le guindant et lover et ranger le ballant des drisses;
16. Appliquer les règles 5 à 18 du *Règlement sur les abordages* pour un navire à voile;
17. Agir en tant que chef de bord et qu'équipier, lors de manoeuvres appropriées pour louvoyer, au largue, au vent arrière; aux virements de bord et empannage; pour lofer, abattre, faseyer et mettre à la cape; en formulant correctement les ordres et les réponses suivantes:

Ordres	Réponses	Actions
" Lofez "		
" Abattez "		
" Choquez "		
" Bordez "		
" Paré à virer? "	" Paré "	" On vire "
" Paré à empanner "	" Paré "	" On empanne "

18. Démontrer, en tant que chef de bord et équipier, la gestion du plan de voile pour les différents forces de vent tout en contrôlant le voilier, que ce soit à la barre ou aux écoutes :
 - a) En prenant et larguant un ris dans la grande voile;
 - b) En prenant et larguant un ris ou en changeant la voile avant.
19. Démontrer en tant que chef de bord et équipier les actions et les ordres requis lorsqu'un équipier tombe à la mer, sans avertissement, jusqu'à ce qu'il soit récupéré et en sécurité. L'on considère que la victime porte un VFI et qu'elle peut s'aider. Inclure au minimum les éléments suivants:
 - a) L'alerte " une personne à la mer ",
 - b) Lancer un repère et/ou un objet flottant,
 - c) Assigner une vigie et maintenir le contact visuelle,
 - d) Utiliser la méthode triangulaire de retour sous voiles vers le naufragé,
 - e) Décrire au moins deux méthodes utilisées pour hisser une personne hors de l'eau et la ramener à bord;
20. En réponse à une situation "une personne à la mer", placer le navire vent debout, sans aide. Mettre en marche le moteur, affaler les voiles, assurer que toutes les lignes sont à bord, et manoeuvrez le navire à moteur pour récupérer la personne à la mer.

N.B. Les exercices 19 et 20 doivent être complétés dans un délai raisonnable sans perdre de vue la personne à la mer ou le repère. L'équipage peut être composé de trois personnes ou plus, mais le candidat doit également décrire les mesures à prendre lorsqu'un membre d'un équipage de deux personnes tombe à la mer, alors que le bateau navigue à la voile.

21. Affaler les voiles à l'aide du moteur ou en étant à l'ancre ou au mouillage.

Section XI: Amarres et mouillages

Le candidat doit pouvoir:

22. Amarrer un navire à un ponton ou à un quai de façon à prévenir tout déplacement excessif du voilier, et placer les défenses correctement;
23. Couper le moteur auxiliaire et appliquer les mesures de sécurité reconnues avant de quitter le bateau pour la nuit;
24. Montrer comment amarrer un bateau pour la nuit, en utilisant les amarres appropriées;
25. Effectuer les noeuds suivants en moins de 30 secondes chacun:
 - a) Noeud en huit,
 - b) Noeud plat,
 - c) Noeud d'écoute double,
 - d) Noeud de chaise,
 - e) Noeud de cabestan,
 - f) Tour mort et deux demi-clés.

Resource Matériel

Initiation à la croisière by CYA et FVQ